

**HABILITATION ELECTRIQUE // RECYCLAGE
PERSONNEL NON ELECTRICIEN BASSE TENSION****B0 - H0 - H0V****ELEC-02**

DUREE	✓ 1 jour
PUBLIC	✓ Personnel non électricien travaillant à proximité des installations électriques
PREREQUIS	✓ Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apprendre la réglementation en matière selon la norme NF C 18-510 ✓ Permettre au personnel d'exécuter des opérations d'ordre non électrique dans des locaux réservés aux électriciens à proximité de pièces nues sous tension ✓ Appréhender les risques et les effets du courant sur le corps humain ✓ Expliquer la notion de travaux hors tension ✓ Adapter son comportement face à un électrisé ✓ Réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques en BT ✓ Accomplir des interventions élémentaires sur des installations et des équipements électriques BT (maxi 400V & 32A)

PROGRAMME

Recyclage

- Retour d'expérience.
- Analyse des accidents et presque accidents
- Pratiques professionnelles
- Effet du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Evaluation du risque électrique

Recyclage (B0, H0, H0V)

- Nommer les limites de l'habilitation (chiffre 0) (autorisation et interdits, champs restrictifs de travail, zone de travail)
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.)
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux travaux
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13

Par un jeu de rôle ou une mise en pratique

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoire, local, ou en champ libre)
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques).
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de :
 - Chantier
 - Travaux
 - Exploitation électrique
 - Consignation
 - Ou de son employeur
- Maitriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique (Exécutant)
- Baliser et surveiller la zone des opérations (Chargé de chantier)

Evaluation

- Evaluation des savoirs par un QCM
- Evaluation des savoir-faire à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projections d'audiovisuels ✓ Utilisation de la norme et de documents associés ✓ Etude de cas (accidents) ✓ Vidéo ✓ Equipement de protection individuelle ✓ Appareillage de protection industrielle (disjoncteurs, différentiels, ...) ✓ Equipements électriques pour mise en situation
MODALITES ET DELAIS D'ACCES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...) sous 5 jours
ACCESSIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap
TARIF	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sur demande et transmis dans le devis
MODALITE D'EVALUATION	<p>A la fin de la formation, le formateur réalise un test d'évaluation formel sur les connaissances liées à la sécurité électrique, en vue de préconiser à l'entreprise du salarié, un niveau d'habilitation</p> <p>A la fin de la formation, le formateur réalise une mise en situation pratique de préférence sur les installations en entreprise ou sur du matériel pédagogique en salle</p> <p>L'AFPI Lorraine communiquera, à l'entreprise, un rapport mentionnant les remarques et avis du formateur concernant l'aptitude de chaque stagiaire à conserver ou non son titre d'habilitation. En cas d'avis défavorable, la personne concernée devra suivre à nouveau une préparation à l'habilitation ainsi qu'un titre d'habilitation vierge à signer par l'employeur et par le titulaire.</p>
SANCTION DE LA FORMATION	<p>Attestation de fin de formation</p> <p>Titre d'habilitation vierge</p>

Mise à jour le 08/11/2021